



legales-online.fr

le site des annonces légales de la vie juridique des entreprises

05 62 11 37 37

contact@legales-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM354418, N°155562) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 46**

Date de parution : 08/06/2023

Fait à Toulouse, le 1 Juin 2023

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

SNC L'Agence au capital de 385 000 €uros

Rue du Mas de grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier – 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 – TVA intracommunautaire :

FR22404010209

ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND FIGEAC
2 RUE GERMAIN PETITJEAN – 46100 FIGEAC

PORTANT SUR LE PROJET D'AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE CAJARC

Par arrêté N° 2023/01, en date du 02/06/2023, le Président de Grand Figeac a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de création de l'AVAP de la commune de Cajarc qui se déroulera **du 26/06/2023 à 09h au 26/07/2023 à 12h**.

Ce projet vise à garantir la qualité du cadre de vie et notamment la pérennité et la mise en valeur du patrimoine.

Le dossier, comportant le projet d'AVAP, les avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture et des Personnes Publiques Associées, pourra être consulté :

- Version papier : en mairie de Cajarc aux jours et heures habituels d'ouverture : Lundi : 9h-12h00 et 14h00-17h00, Mardi 14h00-17h00, Mercredi 14h00-17h00, Jeudi : 9h-12h00/14h00-17h00, Vendredi : 9h-12h00/14h00-17h00.

- Version dématérialisée : sur le site internet de Grand Figeac :

https://www.grand-figeac.fr/enquetes_publicques.html et sur un poste informatique en mairie de Cajarc.

Le public pourra signer ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête à la mairie de Cajarc.

- par courrier au siège de l'enquête : Commissaire Enquêteur - Mairie de Cajarc – 40 boulevard du tour de ville, 46160 Cajarc.

- par mail dédié: enquetepublique.cajarc@grand-figeac.fr

Thierry DELTORT, commissaire enquêteur, recevra le public lors des permanences suivantes : mardi 04/07/2023 de 09h à 12h ; mercredi 26/07/2023 de 09h à 12h.

Suite de l'enquête publique :

Le rapport d'enquête sera consultable pendant un an au siège et sur le site internet du Grand Figeac. Au vu des conclusions de l'enquête, le Conseil communautaire décidera des éventuelles modifications à intégrer au projet et se prononcera par délibération sur la création de l'AVAP de Cajarc.
